



Monsieur Thierry DELVAUX
MDB ASNIERES
5, rue Diderot
92600 ASNIERES SUR SEINE

Asnières, le 24 février 2014

Cher Monsieur,

Vous avez attiré mon attention sur l'amélioration des conditions de circulation à bicyclette. Soyez assuré que c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre bilan très positif et de vos propositions.

Depuis un an que je rencontre les Asniérois et les Asniéroises, j'ai pu constater l'attachement de mes concitoyens au déplacement en bicyclette, mais aussi leur sentiment de vulnérabilité à l'égard des véhicules.

Lors de la cérémonie des vœux du 28 janvier, à l'occasion de réunions de quartier et des tables rondes thématiques, j'ai pu m'exprimer sur ce que mon équipe et moi-même souhaitons pour Asnières, ce que nous voulons faire d'Asnières : une ville où il fait bon vivre, « une ville cocon ».

Favoriser l'usage du vélo au quotidien comme alternative à la voiture, tout en offrant un intérêt pour le loisir, participe à un cadre de vie de qualité. Un plan de circulation a déjà été engagé avec l'instauration de la circulation à double sens dans les rues à zone 30. Des points de stationnement (102) ont été mis en place.

Aussi, je propose de poursuivre le déploiement de ce plan de circulation, en concertation avec les acteurs impliqués pour qu'il réponde au plus près des besoins des usagers.

Je m'appuierai sur le Conseil Général, initiateur dès 2000 du plan de développement de circulation douce, dont je suis membre élu. Le département accorde sous certaines conditions une aide financière pour sécuriser les zones partagées avec les cyclistes.

J'actionnerai ces leviers financiers pour qu'ils viennent compléter les moyens communaux et qu'automobilistes et cyclistes cohabitent en toute sécurité. Je généraliserai la diffusion de la plaquette de prévention sur la « vélo attitude » réalisée par le Conseil général.

Je souhaite aussi rendre les grands axes Est/Ouest et Nord/Sud aux piétons, cyclistes, rollers, trottinettes à certaines périodes déterminées. Ces deux axes devront s'inscrire en cohérence avec le plan de circulation douce départemental.

Enfin, comme vous le savez certainement, je suis aussi très attaché aux commerces de proximité et déplore l'uniformisation de nos commerces asniérois. Je me suis engagé publiquement à plusieurs reprises à utiliser le droit de préemption tel qu'il a été accordé aux Maires par la loi Dutreil de 2005. Celle-ci révisée par la loi du 22 mars 2012 offre la possibilité au maire de préempter le bail commercial, les fonds artisanaux et les fonds de commerce. Dans un délai de deux ans, la commune doit rétrocéder le fonds ou le bail à une entreprise avec pour objectif d'assurer la diversité commerciale ou artisanale.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce - le Fisac, dont les moyens ont été renforcés par la loi de 2008, dite de modernisation de l'économie - soutient financièrement, à la demande du Maire, les implantations de commerce de proximité.

J'espère, Monsieur, avoir répondu à vos interrogations. Je suis déterminé pour faire d'Asnières une ville où il fait bon vivre, et résolu à engager les projets qui permettront à chacun et chacune de s'épanouir.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mon entier dévouement.



Cyrille DECHENOIX
Conseiller Général des Hauts-de-Seine